

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Champagne-Ardenne
21, rue Andrieux
CS 60033
51723 Reims Cedex
03 26 97 81 72
champagneardenne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur    



COMMUNE DE RIMOIGNE

144 rue François Mitterand
08150 Rimogne
03 24 35 11 24
contact@mairie-rimogne.fr
<https://mairie-rimogne.fr/>

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration du

Chevalement minier de Rimogne

Rimogne



Retrouvez tous les projets sur www.fondation-patrimoine.org

► Sauvons le dernier chevalement minier des Ardennes encore debout !

◆◆ LE PROJET

Votre soutien est indispensable pour sauvegarder le Puits de Saint Quentin, dernier chevalement minier des Ardennes encore debout. Situé à Rimogne, ce chevalement est représentatif des puits d'extraction du temps de l'industrie minière et plus particulièrement celle des ardoises. Ce projet prévoit la réhabilitation complète du chevalement et plus particulièrement la toiture et le bardage.

Grâce à vos dons, ce patrimoine industriel et témoin d'une époque passée importante pour le territoire sera préservé et transmis aux générations futures.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Si le site est exploitée depuis le XIIIe siècle, la réouverture du Puits de Saint Quentin à la fin des années 1950 amène avec elle de nouvelles techniques d'extraction. L'installation du chevalement qui servait à la fois d'ascenseur et de treuil en fait partie. Il fut inauguré en 1961. Pendant des années les montées et les descentes vont rythmer la vie des Rimognats. Malheureusement en 1971 c'est la fermeture du Puits. Depuis cette date, le chevalement résiste aux intempéries et reste le témoin de l'activité ardoisière de Rimogne.

◆◆ LA MOBILISATION

La restauration du chevalement, doit permettre dans un premier temps de sauvegarder ce patrimoine industriel. Puis, l'objectif, en fonction des normes de sécurité, serait de le rendre accessible au public en transformant la plateforme du premier niveau en point de vue sur le village ardoisier de Rimogne, ce qui viendrait compléter l'offre déjà existante du circuit des ardoisières et du Musée de l'Ardoise.

Nous continuerons à nous investir en ce sens et travaille activement à maintenir ce droit de mémoire vis-à-vis de nos anciens grâce à la création d'un documentaire « RIMOGNE ENGLOUTI » ainsi que d'une sculpture représentant un ardoisier. Votre aide nous est très précieuse et chaque don compte. Alors n'hésitez pas à donner.

Montant des travaux	200 000 €
Objectif de collecte	15 000 €
Début des travaux	Printemps 2022

Crédit photos © Mairie de Rimogne/Fondation du patrimoine



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration du Chevalement minier de Rimogne

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/14083

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Chevalement minier de Rimogne

Le montant de mon don est de

30 € 80 € 150 € 250 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	30 €	80 €	150 €	250 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	11 €	28 €	51 €	85 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	8 €	20 €	38 €	63 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	12 €	32 €	60 €	100 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre